

pouvoirs. Le cardinal Pierre de Gondi lui objecta brusquement que toute cette argumentation ne reposait que sur des subtilités, et que ceux qui tenaient ce langage ne faisaient guère preuve de science en théologie. Despeisses répliqua qu'il était tout prêt à avouer son ignorance, si le prélat qui l'interrompait savait décliner son nom en latin d'après les règles de la grammaire. Gondi garda le silence; mais l'archevêque de Lyon essaya de le défendre en soutenant que les prétendues libertés de l'Eglise gallicane n'étaient « que *des fictions de quelques esprits paresseux et libertins*, des chimères uniquement forgées pour saper l'autorité du Saint-Siège, qui n'étaient plus adoptées que par des gens qui voulaient cacher leurs erreurs et des sentiments équivoques en religion sous les apparences d'un zèle spacieux pour les intérêts de l'Etat. » Le magistrat, piqué par ces paroles, répondit qu'il avait toujours fait profession ouverte de la véritable et de l'ancienne religion; qu'il n'avait jamais donné lieu de faire soupçonner le contraire, qu'il n'avait ni fréquenté les prêches des calvinistes à Toulouse, ni assisté à leurs assemblées, ni communié à leur cène: allusion fort directe à la conduite de d'Espinac qui, dans sa jeunesse, s'était montré zélé partisan du calvinisme. Ce reproche ayant également réduit le prélat au silence, Saint-Gilles Lansac éleva la voix à son tour, en faveur des actes du concile de Trente. Mais Despeisses produisit immédiatement une lettre par laquelle l'orateur s'était plaint vivement à l'ambassadeur de France à Rome des abus du concile et de ses entreprises contre l'autorité royale. Cette missive se terminait par ce trait fort piquant contre la papauté, que « le Saint-Esprit ne résidait point à Trente, mais qu'on l'apportait en poste toutes les semaines de Rome dans les actes du Concile (1). On s'échauffa de part et d'autre; peu s'en fallut

(1) *Histoire de Henri III*, par Varillas.